



FOOT N°557 DU JEUDI 16 MARS 2023

NOTE AU TRESORIER

Clubs non à jour avec le relevé n°2 payable au 15/02 :
Drumettaz

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

MEDAILLES DE LIGUE

Les clubs désirant récompenser leurs dirigeants « méritants » doivent obligatoirement adresser leurs demandes au District avant le 6 mars 2023, dernier délai.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « documents ».

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.



Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

Zied - US AAG – US Argonay

Commission de Discipline :

Badin – Meunier

AS Genevois

Commission des Jeunes :

FC Aravis – FC Haut Rhône – FC St Cergues – FC Evian – GC Usses – ES Sciez – GPT CS2A – Marnaz – FC Cluses – FC Vallée Verte – FC Cheran – Pays de Gex FC – Foron FC – FC Gavot – UF Voirons – FC Thones – US Pringy – USAV – FC Cluses – CS St Pierre en Faucigny – GPT Combloux Megève – AG Bons – FC Aravis – GJ Anthy Margencel – GJ AALP – ES Thyez – ES Valleiry – FC Ballaison- Marignier SP – ES Meythet – CSA Poisy – AS Evires – GFA RV

Commission Sportive :

Marignier SP – AS Portugais Faverges

Commission des Coupes :

CS Amphion – ASC Sallanches – Haut Giffre – AG Bons

Commission des Règlements :

AG Bons

Commission Féminines :

USAV – CS Ayze – Foot Sud 74 – AS Ugine

Commission de l'Arbitrage :

Fournier – Lavarde - Barbarroux

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Fournier – Lavarde - Barbarroux

Commission des Délégués :

F. Sud Gessien – US Vétraz – Marnaz FC